

ture du sol. Passé ce laps de temps, la couche de terrain comprise entre la surface et les drains se trouve débarrassée du sel qui la chargeait. Moyennant une dépense modérée, des sols légers ou de consistance moyenne peuvent être améliorés et modifiés au point de devenir des terres de première classe. L'auteur de ce procédé pense que le dessalement pourrait avoir des conséquences heureuses au point de vue sanitaire, si on l'appliquait aux marécages plus ou moins salés dont les émanations vicient l'air des contrées que baignent les différents bras du Rhône à son embouchure.

Le nouveau théâtre que l'on élève à Dresde sera l'un des plus vastes de l'Europe après l'Opéra de Paris, bien entendu. Il couvrira un espace de 5,600 mètres carrés. Il dépassera donc le théâtre de Saint-Petersbourg et de Munich qui n'en couvrent que 4,559 et 4,302. Rappelons que l'Opéra français occupe un terrain d'une superficie de 11,237 mètres. Le grand théâtre de Dresde est destiné à la représentation des opéras.

Le droit des femmes à remplir certaines fonctions s'affirme en Angleterre. Huit dames ayant été nommées par l'élection membres du bureau des pauvres de la paroisse de Saint-Pancrace, de Londres, le ministre soumit le cas au bureau de l'intérieur. Celui-ci répondit qu'il n'existait aucun précédent concernant le fait soumis à son jugement et que nulle prescription légale n'interdisait aux femmes d'être nommées pour contrôler et surveiller les opérations des bureaux des pauvres.

Le Japon ne se lasse pas de faire parler de lui et de prendre à l'Europe ce qu'elle a de meilleur dans ses institutions. A Yédo, le gouvernement japonais a créé un établissement scolaire assez analogue à la maison de la Légion d'honneur en France, pour recevoir les filles des fonctionnaires, de l'âge de sept à vingt ans. Le programme d'instruction comprend les langues française et anglaise et toutes les connaissances générales que l'on peut demander aux femmes.

LA SOCIÉTÉ DES DISSÉQUÉS.—Il vient de se former à Paris une singulière société qui compte déjà plus de cent membres. Les sociétaires, par une clause spéciale et formelle de leur testament, déclarent qu'ils ne veulent pas être enterrés après leur mort; ils ordonnent, au contraire, que leurs corps soient livrés aux amphithéâtres pour y être disséqués. Ils prennent cette résolution dans le but, disent-ils, de contribuer aux progrès de cette science si importante et sans laquelle une étude approfondie de l'art de guérir est impossible. Ils croient aussi faire disparaître, par cette résolution, les préjugés qui subsistent contre la dissection des cadavres.

CAUSERIE DE QUÉBEC

Notre vieille ville de Québec a déjà subi bien des mutilations: on a rasé ses murs, enlevé ses portes, démonté plusieurs de ses canons. Je ne m'en plains pas. Il est vrai que beaucoup d'étrangers venaient nous voir à cause de nos antiquités; mais, tout en montrant fièrement nos vieux souvenirs, nous spéculions quelque peu sur ces gloires d'une autre époque.

Au reste, nous ne pouvions pas demeurer indéfiniment arrêtés sur les temps d'autrefois, et habiter des murailles qui menaçaient à chaque instant de nous crouler sur les épaules. Il nous fallait suivre un peu ce mouvement de progrès qui emporte tout le monde dans son rapide tourbillon. Nous nous y sommes mis, et, pour ne pas aller bien vite, je crois cependant que nous marchons. Il y a cependant une chose que je regrette: c'est que nous n'ayons peut-être pas commencé par le bon bout. Nous avons baissé et percé les murailles, ouvert les portes toutes grandes; le soleil est entré partout à pleins rayons. Et maintenant, nous nous apercevons que notre crépuscule couvrirait bien des petits défauts. Franchement, au grand jour, nous sommes loin d'être beaux. Nos maisons sont vieilles, lézardées et branlantes; nos cheminées sont presque toutes brèche-dents; nos rues sont raboteuses du dessous et des côtés; on s'y cogne partout les pieds et les épaules. Autrefois, nous ne nous étonnions pas trop de ces choses; celui qui marche dans une cave ne peut pas s'attendre à y conserver les mêmes allures que sur le chemin du roi. Mais aujourd'hui que nous y voyons clair,

cela nous gêne et nous paraît peu naturel.

Quel est donc l'homme généreux qui ouvrira la marche et profitera du soleil pour étayer ou faire reconstruire sa maison qui tombe? Celui-là sera digne d'une statue, et je promets de souscrire généreusement pour contribuer à la lui faire élever. Si, après quelques semaines d'absence, je revenais à Québec et que j'y trouvasse une maison ou un pan de mur neuf, ce serait une rude émotion, la première de cette nature pour mon œil habitué au vieux.

Il y a pourtant cent maisons du côté desquelles on ne s'aventure jamais qu'en tremblant. Les rares passants qui fréquentent nos rues, arrivés à ces endroits sujets à caution, traversent vite et prennent le trottoir d'en face; encore leur reste-t-il un léger frisson, car nos rues ne sont pas larges à l'excès, et on n'a jamais su jusqu'où une pierre qui roule peut pousser ses extravagances.

Il y a dans nos statuts pénaux un article qui pourvoit à ce qu'un homme qui en menace un autre de quelque dommage dans ses biens ou sa personne, soit tenu, sous peine d'emprisonnement, de fournir bonnes et suffisantes cautions de sa conduite pour l'avenir. Est-ce qu'un avocat un peu retors ne pourrait pas trouver moyen d'appliquer ce statut aux propriétaires qui menacent constamment d'ensevelir hommes et bêtes sous une avalanche de pierres et de mortier sec? Le crime de porter le poing sous le nez de son semblable est-il moins grand que celui de lui tenir d'innombrables moellons suspendus sur la tête, à toute heure du jour et de la nuit?

Je livre cette suggestion aux autorités et les prie de la prendre en leur plus favorable considération, ou de ne pas manquer de lui donner toute l'attention qu'elle mérite, comme cela se dit en style officiel.

Plus à l'aise, maintenant que je me sens protégé, je retrouve toute ma liberté d'esprit pour vous parler du Septuor-Albani que j'ai eu l'avantage d'entendre il y a quelque temps. Ce septuor a été organisé à St. Pierre (Rivière-du-Sud), le 22 novembre dernier, jour de la Sainte-Cécile. Il se compose de trois cornets, d'un tenor, d'un alto, d'un baryton et d'une basse. A Pâques, il a déjà pu donner des preuves de son savoir-faire, et depuis ce temps, ses progrès ne se sont pas ralentis. Avec un second alto, un trombone, un tambour et des cymbades, il forme une excellente fanfare que j'ai entendue le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Le Dr. Mignault, qui a organisé et qui dirige ce corps de musique, a eu le bon goût et l'esprit de lui arranger des morceaux extrêmement faciles, ce qui ne les empêche pas d'être agréables à entendre. Aussi, sa fanfare, au lieu de s'égarer dans les accords brisés ou de se rompre les doigts sur les arpèges, joue très-bien ce qu'elle joue, et s'habitue par des exercices en rapport avec ses forces naissantes, à aborder plus tard des difficultés qu'elle pourra vaincre aisément. C'est le meilleur et le plus sûr moyen d'arriver, et j'ai regrette de dire que ce n'est pas celui que nous employons le plus souvent. La plupart de nos projets avortent parce que nous avons voulu aller trop vite et que, pour me servir d'une expression populaire mais fort vraie, nous avons voulu monter l'escalier quatre marches à la fois. M. Mignault est non-seulement un bon musicien, mais un homme d'esprit; il a vu l'écueil et il a eu le courage de l'éviter. La chose est assez rare pour que nous nous empressions de le féliciter.

Les membres du Septuor ou Fanfare-Albani ont un fort joli costume, composé d'une culotte bleue, d'une veste rouge et d'une casquette blanche; c'est aussi français que bien porté.

M. Mignault est le cousin de Melle

Emma Lajeunesse (dont la mère avait nom Mélanie Mignault). C'est ce qui explique pourquoi le Septuor porte le nom d'Albani. Il ne pouvait pas, au reste, choisir un nom plus musical et plus brillant, et je suis persuadé qu'il saura le bien porter.

St. Pierre n'est pas la seule paroisse qui ait son corps de musique. Plusieurs autres endroits rivalisent avec elle. C'est, je crois, une marque de progrès et un pas dans une voie excellente. La musique, comme la peinture, est éminemment civilisatrice, et adoucit les mœurs; et, bien qu'une fanfare ait peut-être quelque chose d'un peu guerrier, je voudrais que chacun de nos villages eût la sienne.

NAPOLÉON LEGENDRE.

SCIENCE POPULAIRE

L'INDICATEUR TÉLÉGRAPHIQUE

On emploie, dans les hôtels, des cadres ou tableaux indicateurs à numéros indiquant, sous l'influence d'une action électrique, les numéros des chambres qui ont sonné; mais on comprend aisément que le service d'un hôtel serait très-simplifié si, à cette indication de l'appareil qui a appelé, se joignait la désignation de l'objet pour lequel on réclame la présence du domestique de l'hôtel. Or, c'est ce problème qu'a résolu M. Debayoux dans l'appareil qu'il a présenté à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, appareil qui a fait l'objet du rapport suivant inséré dans le Bulletin de cette Société:

Cet appareil est, en quelque sorte, un petit système télégraphique adapté à chaque numéro de chambre sur le tableau indicateur, et qui se manœuvre à l'aide d'un transmetteur très-simple, tenant lieu, dans chaque chambre, du bouton de sonnerie.

Le dispositif de ce système télégraphique est très-simple. Au-dessous du numéro des chambres, sur le tableau indicateur, se trouve un guichet assez grand, sur lequel sont inscrits, les uns au-dessous des autres, les ordres les plus habituels que donnent les voyageurs, et c'est une aiguille indicatrice, se mouvant de haut en bas, qui, en s'arrêtant devant l'une ou l'autre de ces indications, la désigne à l'attention du domestique de l'hôtel après que la sonnerie a été mise en mouvement.

Le dispositif mécanique employé pour réaliser cet effet est analogue à celui d'un petit télégraphe à échappement sans mouvement d'horlogerie, et il a pour fonction de laisser défilier, plus ou moins, un fil auquel est attachée l'aiguille indicatrice, et qui est enroulé sur une poulie.

En même temps que cet effet se produit, un rhéotome, relié à la sonnerie d'appel, est mis en action et produit sur cette dernière un tintement qui peut se prolonger jusqu'à ce que le domestique appelé l'ait arrêté en remontant l'aiguille indicatrice à son point de départ; ce que l'on fait par un moyen analogue à ceux déjà mis en usage dans les cadres à numéros ordinaires.

Le transmetteur est tout aussi simple; il est muni d'un guichet exactement semblable à ceux des cadres à numéros, et porte les mêmes ordres. Une aiguille indicatrice, dirigée par un bouton qui se trouve sur le côté de l'appareil, peut être placée devant tel ou tel signal et, dans le mouvement qu'elle accomplit, elle réagit sur un interrupteur de courant, qui fournit le nombre d'émissions et d'interruptions nécessaire pour la désignation du signal. Quand celui-ci est transmis, on ramène l'aiguille à sa position initiale en pressant le bouton contre l'instrument et en le soulevant; mais on pourrait obtenir automatiquement cet effet en adaptant à l'appareil un petit électroaimant qui déclancherait l'aiguille lorsque le domestique appelé remettrait en place l'aiguille du tableau indicateur.

PEINTURE INALTÉRABLE, PRÉSERVATRICE DE L'INCENDIE

Un mélange de silicate de soude et d'oxyde de zinc constitue, d'après le *Journal de l'Agriculture*, une peinture des plus stables et d'une résistance exceptionnelle. Étendue sur le zinc, cette peinture lui donne une couleur blanc-grisâtre imitant celle de la pierre dure. Elle résiste parfaitement à l'air, au soleil et à l'eau, et rend les teintures moins propres à s'échauffer sous l'influence des rayons solaires. On peut aussi s'en servir pour rendre incombustibles le bois, la toile, le papier, etc.—Le bon marché de cette préparation permettra au papier qui en sera enduit de remplacer le papier goudronné et d'être appliqué sur les toitures en planches des hangars et les différentes parties des constructions rurales en charpente, qu'il conserverait tout en les mettant à l'abri de l'incendie.—A vérifier.

Les Pastilles du Dr. Nelaton, contre le Rhume, les maladies de bronches, maux de Gorge et Consomption, produisent toujours l'effet désiré.—Lafond et cie. 25 cents la boîte.

NOBLESSE OBLIGE

PROVERBE

I

Quand, aux temps de la chevalerie, le seigneur roi faisait publier son ban de guerre dans toute l'étendue de ses domaines, alors tous ses nobles vassaux, le rude baron du nord qui vivait dans son château comme l'aigle dans son aire, le comte qui brillait dans les cours d'amour de la Provence, le riche duc aux nombreux fiefs, aussi puissant que son suzerain, revêtaient leur pesante armure et chevauchaient leur destrier de bataille. Beaucoup d'entre eux, sans doute, eussent préféré rester au logis, voir grandir leurs fils, passer la vie en fêtes ou gouverner leur vasselage. Qui donc les en empêchait? Leurs ancêtres! les aïeux vénérés, dont le chapelain du castel leur avait, tout enfants, raconté les exploits. «— Mon aïeul était à Bouvines avec le roi Philippe, se disait l'un.—Le nom de mes ancêtres se trouve parmi les compagnons de Godefroy et de l'ermite Pierre, pensait un autre.—Mon père a combattu près du saint roi Louis neuvième à Taillebourg et à Damiette, disait un troisième.» En guerre! en guerre! Noblesse oblige! Il faut partir! il faut se rendre à l'appel du seigneur roi!

II

Noblesse oblige! Et qui oblige-t-elle? Oblige-t-elle seulement les descendants des preux bardés de fer qui savaient combattre et qui savaient mourir? Combattre, mourir! triste science, qui s'acquiert sans étude: ils la possédaient tout comme leurs maîtres, ces pauvres serfs, attachés à la glèbe pour toutes les heures de leur vie, à moins que le caprice du seigneur ne les emmenât se faire tuer pour sa querelle sur une terre étrangère. Eux aussi, ils savaient frapper et tomber; eux aussi, ils avaient leur noblesse et leurs ancêtres. En marchant au combat, ils se disaient: «— Mon père est mort en sauvant le jeune baron d'un coup de lance qu'il allait recevoir à sa première bataille.—Mon grand-père a suivi le feu comte à la croisade.— Mon bisaïeul est mort à la guerre avec son seigneur; je ne puis faire moins bien qu'eux.» Et ils partaient bravement en lançant aux échos le cri de guerre de leur suzerain. Noblesse oblige!

III

Noblesse oblige! Quand les bourgeois des bonnes villes combattaient et mouraient pour défendre « leurs droits et privilèges, et la commune jurée par leurs pères qui l'avaient conquise au prix de leur sang, » ce souvenir ne soutenait-il pas leur courage, et n'eussent-ils pas rougi de plier là où leurs aïeux avaient résisté à l'oppression? Et lorsque, pendant une longue suite de guerres, on vit les habitants de nos villes attaquées, parfois abandonnées par le roi qui aurait dû les secourir, se défendre eux-mêmes et chasser l'étranger; lorsque, il n'y a pas un siècle, tous se levèrent et coururent aux frontières pour repousser l'invasion, qui donc les y forçait? Un maître n'en vaut-il pas un autre? Avaient-ils donc un nom, un titre à conserver pur?—Oui! ils en avaient un; leurs aïeux s'étaient appelés Français, et c'est pour garder ce nom et le léguer à leurs fils qu'ils combattaient et ne craignaient pas de mourir. C'était un titre comme un autre, et noblesse oblige!

IV

Noblesse oblige! Souviens-t'en, jeune écolier à qui le soir ta mère impose doucement silence quand ton père prend sa plume, et que la ride de la pensée se creuse sur son front. Il cherche, il médite; son labeur profitera à la science ou à l'art, il enrichira le trésor des générations futures. Contemple-le avec respect; comme il tra-